



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Séance du 5 mars 2009

### Procès-verbal de la réunion

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Membres présents : 36 membres

Mesdames ROHFRIETSCH Anne-Marie, TARDIVAUD Françoise, BRELLMANN Mireille, FIACRE Gabrielle, PANTER Angèle, HOH Marie-Hélène, GARNIER Françoise, FRIEDRICH Marie-Odile, PEREZ Madeleine, Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, JAECK Daniel, BURGER Joseph, UNTERSTOCK Claude, ZILLIOX Raymond, KREMER Jean-Marie, KLEIN Bernard, WUNENBURGER René, STREBLER Roger, PIERRE Jean-Louis, GANGLOFF Jean-Charles, WURTZ André, RIEDINGER Jean-Pascal, MEHN Jean-Pierre, TOUSSAINT Jean-Luc, HEPP René, LEITZ Bernard, STERN Michel, LAMBERT Jean-Charles, HOENEN Claude, EHRHART Mathieu, REYSZ Jean-Michel, NONNENMACHER Jean-Jacques, NORTH Alain, CHRIST Denis, ESSLINGER Bernard.

Membres absents excusés : 9 membres

Madame ZEISSLOFF Corinne, Messieurs LUTTMANN Pierre, STOLL Armand, HABER Alain, EXINGER Alfred, GINSZ Luc, BURGER Etienne, JACOB André, SAUMON Richard.

#### **1. Adoption du Compte-rendu de la réunion du Conseil du 27 janvier 2009**

Etant donné que certains conseillers communautaires n'ont pas pu prendre connaissance du compte-rendu de la séance du 27.01.2009, la Poste ayant mis plus de cinq jours pour distribuer certains plis, les membres du Conseil Communautaire **décident de repousser l'adoption de celui-ci à la prochaine séance.**

Par ailleurs, le Président précise à M. Roger STREBLER que le projet de Maison des Associations, qui abritera notamment l'École de danse folklorique, pourra être réalisée par la Communauté de Communes du Kochersberg dans le cadre de sa compétence « Ecole de Folklore ».

#### **2. Budget primitif – Année 2009**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire un projet de budget primitif pour l'année 2009. Ce projet concerne le budget principal et les budgets annexes (Déchets ménagers, Ecole de musique et Service de portage de repas).

## **◊ Budget Principal**

Monsieur le Président présente d'abord chapitre par chapitre les propositions se rapportant à **la section de fonctionnement qui s'équilibre à 4.501.461,11 €**, soit une progression raisonnable des dépenses de 6,49 % par rapport au budget 2008.

**Il présente ensuite la section d'investissement qui s'équilibre à 5.559.361,91 €.**

Les principaux investissements de l'année seront constitués par le début de la construction de la Maison des Services Publics, le lancement des études pour les projets de construction d'un second gymnase pour le collège de la Souffel et de la construction d'une Maison des Associations à Rumersheim, les travaux d'extensions ou de rénovation de nos gymnases existants (Pfulgiesheim, Truchtersheim et Willgottheim) et l'aménagement d'un Relais d'Assistants Maternelles à Wiwersheim.

Des investissements sont également prévus pour procéder à la mise en réseau informatique de nos mairies (Extranet, SIG) et de nos bibliothèques (logiciel de gestion commun, carte de lecteur unique). Enfin, les premiers investissements pour le développement touristique du territoire sont prévus cette année.

Au terme de cette présentation, le Président expose que pour faire face à ces dépenses, mais également pour anticiper les réformes fiscales à venir et pour préserver les pourcentages de subventions que nous percevons, aussi bien de l'Etat que du Conseil Général du Bas-Rhin ou de la Région Alsace, il est indispensable que la Communauté de Communes du Kochersberg, dont le potentiel fiscal est largement supérieur à la moyenne départementale ou nationale, fasse un effort fiscal supplémentaire sous peine d'être pénalisée lourdement dans les années à venir.

Une augmentation de nos taux de taxes ménages (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) est donc indispensable pour se prémunir de cet avenir incertain. Cette augmentation doit être suffisante pour envisager un pacte de stabilité de nos recettes et dotations. **Le Président propose donc une augmentation de 15 % de nos taux de taxes ménages, mais, compte tenu de la situation actuelle de crise, répartie sur deux années (2009 et 2010).**

**Après débat, l'ensemble des conseillers communautaires adopte à l'unanimité la proposition du Président et décide d'augmenter les taux de taxes ménages de 15 % en deux années, soit 7,50 % en 2009 et 7,50 % en 2010.**

Aussi, le Président propose de fixer les taux des 4 taxes locales pour l'année 2009 comme suit :

• Taxe Professionnelle Unique :	12,70 %
• Taxe d'Habitation :	3,20 %
• Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	3,67 %
• Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	7,49 %

Une progression d'environ 3,50 % des bases fiscales étant également envisagée, le produit fiscal attendu est ainsi de 2.037.000,- €.

Après délibération, le Conseil Communautaire **adopte à l'unanimité** le projet de budget primitif 2009 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Il **décide également de fixer** les taux des 4 taxes locales comme indiqué ci-dessus.

### **◊ Budget annexe des Déchets Ménagers**

La proposition de budget primitif 2009 pour le service des déchets ménagers s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 2.211.858,72 €
- La section d'investissement s'équilibre à 676.571,04 €

Monsieur le Président précise que la réalisation de ce budget peut se faire sans augmentation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **adopte à l'unanimité** le projet de budget primitif 2009 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

### **◊ Budget annexe de l'Ecole de Musique du Kochersberg**

La proposition de budget primitif 2009 pour le service de l'Ecole de Musique s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 285.262,19 €
- La section d'investissement s'équilibre à 11.982,98 €

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **adopte à l'unanimité** le projet de budget primitif 2009 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

### **◊ Budget annexe du Service de Portage de repas**

La proposition de budget primitif 2009 pour le service de portage de repas s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 53.726,19 €
- La section d'investissement s'équilibre à 12.885,64 €

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **adopte à l'unanimité** le projet de budget primitif 2009 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

## **3. Exécution du budget primitif 2009**

Après avoir adopté les budgets primitifs de l'année 2009 (budget principal et budgets annexes), le Conseil Communautaire **charge** le Président de l'exécution des budgets en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes et **l'autorise à passer et signer** tous les actes, conventions et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.

## **4. Subventions**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire **décide d'attribuer (1 abstention)** les subventions suivantes :

<b>Organisme bénéficiaire</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Crèche parentale Au Pays des Lutins	20.000,00
Crèche parentale La Clé des Champs	44.000,00
A.L.S.H. de Berstett : Association ALEF	60.037,38
A.L.S.H. de Dingsheim : Association ALEF	68.895,83
A.L.S.H. de Kienheim : Association ALEF	34.333,69
A.L.S.H. de Kuttolsheim : Association ALEF	29.329,31
A.L.S.H. de Truchtersheim : Association ALEF	69.002,57
A.L.S.H. de Wiwersheim : Association ALEF	62.959,19
Cantine de Pfulgriesheim : Association ALEF	4.003,08
Cantine de Schnersheim : Association ALEF	7.629,16
A.L.S.H. de Stutzheim-Offenheim (Association Les Champs d'Escale)	20.000,00
Coopérative du collège de Pfulgriesheim	2.168,00
Coopérative du collège de Truchtersheim	2.848,00
Mathématiques sans frontières	610,00
Ecole de Danse populaire	4.000,00
Ecole de Musique Trois Chapelles	1.200,00
Festival de Musique 2009 (Association des Amis de l'Ecole de Musique du Kochersberg)	12.000,00
Association En'Ackor	1.000,00
Bibliothèque de Berstett (Association La Ruche aux livres)	250,00
Bibliothèque de Dingsheim-Griesheim/Souffel (Amicale des bibliothécaires de Dingsheim-Griesheim/Souffel)	250,00
Médiathèque de Kuttolsheim (Association Culture et Animation)	250,00
Bibliothèque de Willgottheim	1.500,00
Centre de réintroduction des cigognes (ASCS Gougenheim)	1.730,00

## 5. Etat du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2009

Monsieur le Président présente l'état du personnel de la Communauté de Communes du Kochersberg au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les membres du Conseil Communautaire **adoptent à l'unanimité**, le tableau des effectifs comme suit :

### ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps non complet
<b><u>Filière administrative</u></b>				
Attaché principal	A	<u>1</u>	1	
Attaché	A	2	2	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	1
<b><u>Filière technique</u></b>				
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	<u>1</u>	1	<u>1</u>
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
<b><u>Filière animation</u></b>				
Animateur	B	<u>1</u>	1	
<b><u>Filière culturelle</u></b>				
Bibliothécaire	A	<u>1</u>	1	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	B	2	2	2
Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>15</b>	<b>15</b>	<b>4</b>

### ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps partiel
<b><u>Filière administrative</u></b>				
Attaché	A	<u>1</u>	1	1
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1
<b><u>Filière culturelle</u></b>				
Assistant enseignement artistique	B	<u>24</u>	<u>24</u>	<u>23</u>
Assistant de conservation du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	23
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>26</b>	<b>26</b>	<b>25</b>

## **6. Contribution financière annuelle au Syndicat Mixte pour le SCOTERS**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire **décide de valider** la contribution annuelle à verser au Syndicat Mixte pour le SCOTERS, à savoir un montant de 10.604,-€ au titre de l'année 2009.

## **7. Fonds de solidarité au logement**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire **décide d'accorder pour l'année 2009 une participation financière de 200,-€** pour le financement du Fonds de solidarité pour le logement qui entre dans le cadre des compétences en matière d'action sociale du Conseil Général du Bas-Rhin.

Le Président **est autorisé à signer** la convention à intervenir.

## **8. Travaux d'aménagement du Relais d'Assistants Maternelles à Wiwersheim**

Dans le cadre du projet de création d'un Relais d'Assistants Maternelles à Wiwersheim au 1<sup>er</sup> étage de l'A.L.S.H., Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que les études et les plans pour l'aménagement des locaux sont terminés et ont reçu l'aval des services du Conseil Général du Bas-Rhin et de la Caisse d'Allocations Familiales. La consultation d'entreprises peut être lancée.

Il précise que le coût estimatif de l'opération s'établit comme suit :

- Travaux d'aménagement : 45 000,00 € H.T.
- Matériel pédagogique : 15 000,00 € H.T.
- TOTAL : 60 000,00 € H.T.**

Après délibération, le Conseil Communautaire **autorise** le Président à consulter les entreprises et à lancer les travaux d'aménagement afin que l'ouverture du R.A.M. puisse se faire au courant du mois de mai. Il demande également au Président de faire les demandes de subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin et de la Caisse d'Allocations Familiales.

## **9. Petit Patrimoine**

Sur proposition de Monsieur le Président, et après avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire **décident d'attribuer** les subventions suivantes pour les travaux de réfection et de mise en valeur du Petit Patrimoine :

<b>Commune</b>	<b>Monument concerné</b>	<b>Coût H.T.</b>	<b>Subvention accordée</b>
FESSENHEIM-LE-BAS	Mise en lumière de 3 calvaires et de la grotte à la vierge du cimetière	14.480,00	4.344,00
NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	Restauration de 2 croix rurales	1.500,00	450,00
NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	Restauration d'un calvaire	4.300,00	1.290,00
NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	Restauration d'une borne en grès	750,00	225,00

NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	Mise en lumière d'une stèle située au carrefour de Saverne	1.642,80	492,84
PFETTISHEIM	Remise en peinture de l'écriture de la première pierre tombale du cimetière	345,00	103,50
PFETTISHEIM	Mise en lumière des 3 pierres tombales du parvis de l'Eglise	9.947,50	2.984,25
TRUCHTERSHEIM	Mise en lumière du puits de la Place du Marché	4.475,00	1.342,50
<b>TOTAL</b>		<b>37.440,30</b>	<b>11.232,09</b>

### **10. Fonds de solidarité**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que dans le cadre de son fonds de solidarité, la Communauté de Communes du Kochersberg peut apporter un concours financier aux communes les plus modestes de notre territoire. L'utilisation du fonds de solidarité doit rester exceptionnelle et s'attacher au financement de projets bien spécifiques réalisés par ces communes.

Aussi, il propose d'apporter un fonds de concours à la Commune de Durningen qui a procédé à la restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Ulrich. Il propose d'accorder un montant de 2.000,-€.

Après délibération, le Conseil Communautaire **entérine** la proposition du Président et **décide de verser** un fonds de concours d'un montant de 2.000,-€ à la Commune de Durningen au titre de la restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Ulrich.

### **11. Elaboration du PLU de Rohr : désignation d'un représentant de la Communauté de Communes**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire **désigne** Monsieur Jean-Jacques NONNENMACHER pour représenter notre structure intercommunale auprès de la Commune de Rohr pour l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

### **12. Abattements à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire **décide de procéder** aux abattements à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères par suite de départ de personnes ou d'erreur matérielle pour **l'année 2008** selon la liste ci-après :

-ROOST/SCHAUFLE de Fessenheim Le Bas (N°432) (Titre N°279/28)	<b>170,-€</b>
-LACOUR Stéphane de Griesheim S/Souffel (N°828) (Titre N°281/28)	<b>70,-€</b>
-KAERCHER Serge de Kuttolsheim (N°2720) (Titre N°292/29)	<b>35,-€</b>
-HABER Michel de Stutzheim-Offenheim (N°4075) (Titre N°299/30)	<b>70,-€</b>
-CHEVALIER Jean-Paul de Truchtersheim (N°4445) (Titre N°300/30)	<b>35,-€</b>

De procéder aux abattements pour **l'année 2007** selon la liste ci-après :

-ROTH Christian de Gimbrett (N°96) (Titre N°237/25)	<b>70,-€</b>
-BRICCA Gianfranco de Reitwiller (N°21) (Titre N°247/26)	<b>140,-€</b>
-CHEVALIER Jean-Paul de Truchtersheim (N°85) (Titre N°252/26)	<b>70,-€</b>
-WENTZEL Aimé de Willgottheim (N°261) (Titre N°253/26)	<b>245,-€</b>

### **13. Mise en non-valeur de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du Conseil Communautaire **décident la mise en non-valeur** de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères des redevables suivants :

-Garage du Kochersberg	(année 2001)	<b>128,06 €</b>
	(année 2002)	<b>137,20 €</b>
-Bleu et Vert	(année 2001)	<b>128,06 €</b>
-Boulangerie Au Croissant de Lune	(année 2002)	<b>137,20 €</b>
-Menuiserie de la Ferme	(année 2002)	<b>384,17 €</b>
-Restaurant Petit Kochersberg	(année 2002)	<b>137,20 €</b>
-DUPUY Gérard (gîte)	(année 2002)	<b>60,97 €</b>
-PIERRE Jacques	(année 2003)	<b>208,00 €</b>
	(année 2004)	<b>36,17 €</b>
	(année 2005)	<b>232,00 €</b>
	(année 2006)	<b>265,00 €</b>
-BARTHEL Jacky	(année 2003)	<b>64,00 €</b>
	(année 2004)	<b>67,00 €</b>
-ADECAFE Ecritures	(année 2003)	<b>144,00 €</b>
-STEINBACH Catherine	(année 2004)	<b>167,00 €</b>
-CDS Maroquinerie	(année 2004)	<b>300,00 €</b>
-Electricité PHILIPPS	(année 2004)	<b>150,00 €</b>
	(année 2007)	<b>210,00 €</b>
	(année 2008)	<b>105,00 €</b>
-ALAGOZ Bayram	(année 2004)	<b>117,00 €</b>
-WURM Fabrice	(année 2004)	<b>82,56 €</b>
-GOLDSTEIN Marcel Garage	(année 2005)	<b>318,00 €</b>
	(année 2006)	<b>360,00 €</b>
-ATL Méditerranée	(année 2006)	<b>540,00 €</b>
-EICHERT Else	(année 2006)	<b>85,00 €</b>
	(année 2007)	<b>100,00 €</b>
-GUENET Jean-Michel	(année 2006)	<b>39,00 €</b>

### **14. Motion relative à la Loi Scellier**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la loi de finances pour 2009 vient de créer une nouvelle réduction d'impôts pour l'accession au logement, appelée « Loi Scellier » et amenée à remplacer les dispositifs de défiscalisation issus des lois « Borloo » et « Robien recentré ».

Ces nouvelles dispositions ne bénéficieront qu'aux Communes classées en zone A, B1 et B2. Or, toutes les Communes du Kochersberg sont classées, contre toute logique, en zone C et l'ensemble des programmes immobiliers qui se réaliseront sur leurs bans ne pourront donc bénéficier ni des avantages fiscaux relevant de ce nouveau dispositif, ni des anciens dispositifs « Borloo » et « Robien recentré ».

Pourtant, aussi bien le SCOTERS que le PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT, demandent à la Communauté de Communes du Kochersberg et à ses Communes membres de développer le parc de logements du territoire, notamment pour permettre aux jeunes ménages de bénéficier d'une offre de logements locatifs.

**Il semble donc particulièrement injuste et incohérent que les Communes du Kochersberg restent aujourd'hui classées en zone C.**

Aussi, **à l'unanimité**, le Conseil Communautaire **formule la demande** que les Communes classées en zone C puissent également bénéficier du nouveau dispositif de réduction d'impôts de la « Loi Scellier » **ou alors** que les Communes de notre territoire soient reclassées dans une zone éligible.

Le Conseil Communautaire **demande** au Président **de transmettre** la présente motion à Madame le Ministre du Logement.

Le Président,

Justin VOGEL